

M^e Valiergue : « J'ai l'impression qu'on se fout de nous »

COUP DE GUEULE Le bâtonnier de Grasse critique vivement le projet de loi sur la garde à vue de la ministre Michèle Alliot-Marie. Un projet qu'il juge " pitoyable "

« Elle est à toi cette chanson; étoit l'étranger qui sans façon; d'un air malheureux m'as souri; lorsque les gendarmes m'ont pris ». Pour ces paroles, Georges Brassens aurait très bien pu s'inspirer du bâtonnier du barreau de Grasse, M^e Michel Valiergue.

Cet Auvergnat de 48 ans porte fièrement la robe depuis vingt ans. M^e Valiergue est à l'image de sa terre natale : volcanique. Toujours prêt à jaillir « au nom du justiciable et de ma profession », assure-t-il. Le bâtonnat lui va comme un gant.

Son prochain grand combat lui tend les bras. Celui-là, impossible de le laisser passer. En ligne de mire? Le projet de loi sur la garde à vue de Michèle Alliot-Marie qui le rend particulièrement irritable. « J'ai l'impression qu'on se fout de nous, et je déteste qu'on se foute de ma gueule... »

L'occasion de plaider une nouvelle fois avec vigueur alors que la Cour de cassation estime que le projet de loi adopté par le Conseil des ministres le 13 octobre doit donc être complètement revu! L'occasion de remettre la pression sur le législateur.

Pourquoi critiquez-vous ce projet de loi?

Le respect des droits de la défense diminue considérablement!

Jusqu'à présent, nous n'intervenons qu'épisodiquement dans les procédures pénales.

On sait tous que la garde à vue en France n'est pas conforme à la conception européenne.

Nous sommes clairement pointés du doigt. Il fallait donc revoir la copie.

Le législateur s'est donné jusqu'au 1^{er} juillet 2011 pour réformer tout cela. Nous, avocats, attendions cela avec beaucoup d'impatience et d'optimisme. Et qu'est-ce qu'on constate?

Que nous arrivons à faire encore pire! J'ai beaucoup de respect pour l'énarque qui a rédigé ce texte... C'est très très mauvais. Pitoyable.



M^e Valiergue et l'ensemble des avocats du barreau de Grasse ne se laisseront pas faire. (Photo fab.p)

« Garde à vue » contre « audition libre »

Le plus gros danger à vos yeux?

On a créé une nouvelle notion : l'audition libre!

En fait, on vous proposera deux choix : soit la garde à vue, soit cette fameuse " audition libre ". Dans cette nouvelle forme de procédure, l'avocat n'est pas présent. On ne peut donc plus accompagner la personne suspectée. C'est une aberration!

Le terme en soi me fait rigoler : " audition libre ". Vous imaginez ce qui peut vous arriver? Moi, le scénario, je le connais déjà...

Quel scénario?

Premièrement on va se réjouir de la diminution spectaculaire du nombre de gardes à vue. Ensuite, je vois bien l'officier de police

judiciaire vous dire : " Monsieur vous êtes suspecté alors soit nous discutons tranquillement en audition libre; soit vous choisissez la garde à vue... Et là attention, vous choisissez la garde à vue avec tout ce qui va autour! " Un vrai piège! Mais la logique de l'État est très claire : les gardes à vue coûtent cher, il faut les diminuer.

Dans " des cas exceptionnels ", votre intervention lors d'une garde à vue pourra être aussi retardée de douze heures sur décision du procureur de la République. Qu'en pensez-vous? C'est insultant! On nous a sorti l'exemple d'un présumé pédophile interpellé qui a enlevé un enfant que l'on ne retrouve pas. Il faut faire vite. Mais on sous-entend que l'avocat ralentit l'enquête! Arrêtons,

arrêtons! Nous ne sommes pas complices de notre client. Nous sommes là pour les défendre. Vous pensez qu'entre le secret professionnel et la vie d'un gamin j'hésiterais longtemps si je savais où il était caché? Je trouve cela vraiment insultant. Nous ne pouvons accepter ça. On a un cœur sous notre robe, ainsi qu'une morale. Au-delà de cas " exceptionnels " on pourra, pour retarder notre intervention, nous opposer la " nécessité de l'enquête " ! Là encore c'est une notion bien subjective. En gros, quand on ne voudra plus avoir l'avocat " poils à gratter " dans les pattes, il y aura plusieurs façons de nous mettre au placard! Les procédures iront peut-être plus vite, mais attention à la casse.

Que prévoyez-vous de faire?

J'ai écrit comme d'autres bâtonniers au Conseil national des barreaux et à la Conférence des bâtonniers pour demander ce qu'était cette mascarade. On doit rire, pleurer mais en tout cas surtout pas applaudir! Nous cherchons à informer un maximum de personnes de la dangerosité de ce projet de loi. Maintenant, il va falloir réagir.

« Un projet de loi difficile à avaler »

Comment?

On peut toujours lire des motions devant les palais de justice... mais bon. Je pense que ça marchait au XIX^e siècle ce genre d'action. Ce qu'il faudrait, c'est se montrer aussi énergique que le gouvernement. Des sorties plus musclées. Vous ne voulez pas d'avocats en garde à vue? Pourquoi ne pas imaginer des audiences correctionnelles sans avocat alors... Je peux vous dire que là, on sentira notre absence. Mais vous rendez-vous compte? La France se targue d'être le pays des droits de l'homme alors qu'année après année, on rétrograde. Pour donner des leçons aux autres on sait faire, mais alors dès qu'il s'agit de balayer devant sa porte...

Ça ne vous dégoûte pas un peu de votre métier?

Non. Mais en tout cas, ce projet de loi est difficile à avaler quand on a ancrées au fond de soi les notions de justice et de défense. Il y a du sang de révolutionnaire qui coule dans mes veines. Véridique. Je dois avoir gardé quelques fibres.

Du coup, ce costume de bâtonnier vous va à merveille...

Je ne sais pas. En tout cas, je ne fais pas ça pour les honneurs ni pour développer ma clientèle! Je fais ça par passion. Je suis dingue de ce métier. Je dis souvent que je m'efforce de bien le faire car je ne sais rien faire d'autre!

PROPOS RECUEILLIS PAR FABIEN PIGALLE